

Nantes, le 14 octobre 2019

Session du Conseil régional des Pays de la Loire

Vote de la décision modificative n°3

Jeudi 17 et vendredi 18 octobre 2019



Sommaire

- ① Communiqué de presse p.2 à 6
- ② Ordre de passage des commissions durant la séance plénière p. 7

Débats à suivre sur la WebTV régionale www.paysdelaloire.fr

#DirectPDL #PDLBudget

CONTACTS PRESSE

Gwenola Cariou Huet : gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92

Nadia HAMNACHE : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Sophie FERGER : sophie.ferger@paysdelaloire.fr / 02 28 20 65 30 / 07 72 21 16 97

Nantes, le 14 octobre 2019

Communiqué de presse

Session du Conseil régional

LA REGION AMPLIFIE SON ACTION EN INNOVANT AU SERVICE DE TOUS LES LIGERIENS

Le Conseil régional des Pays de la Loire se réunit en séance plénière les jeudi 17 et vendredi 18 octobre prochains, pour voter sa décision modificative n°3 et le débat des orientations budgétaires 2020. En cohérence avec les priorités régionales, cette DM3 est l'occasion de réaffirmer le soutien régional à la jeunesse, le renforcement de son action en faveur de la transition énergétique, ainsi qu'à l'économie et à l'emploi. Dans le respect de la trajectoire financière, cette DM3 préserve les équilibres budgétaires : l'épargne brute est maintenue à un haut niveau, 261,66 M€ tandis que l'emprunt est en baisse, - 0,05 M€. Au global, les inscriptions complémentaires en AP se portent à 5,09 M€ et les inscriptions complémentaires en AE, 4,84 M€.

« Cette session nous permet de renforcer nos actions en direction des habitants en soutenant l'emploi local, le développement du commerce de proximité et l'accélération de l'économie circulaire. Nous le faisons dans le respect des grands équilibres budgétaires avec la poursuite de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et de notre recours à l'emprunt », résume Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire.

2

Le soutien à la Jeunesse : répondre aux enjeux éducatifs pour préparer l'avenir

La Région des Pays de la Loire s'engage pour l'avenir des jeunes Ligériens à travers une politique volontariste en matière d'éducation. Afin d'assurer les meilleures conditions d'accueil aux élèves et de fonctionnement des établissements, la Région revalorise la dotation annuelle des crédits de fonctionnement (DACF) des lycées publics à hauteur de +3,35 M€ sur 3 ans. Cette augmentation résulte de la refonte réfléchie des critères de calcul de la dotation, menée en concertation avec les lycées et qui prend en compte les spécificités de chaque établissement (état des bâtiments, effectifs, filières...). La DACF s'élève à près de 31,9 M€ pour 2020, dont 1,2 M€ abondés au titre du nouveau règlement d'attribution.

La Région continue d'innover au service du développement économique et de l'emploi

Déploiement du dispositif national « Volontaire Territorial en Entreprise » en Région des Pays de la Loire

Profiter des avantages qu'offre une première expérience professionnelle dans le monde de l'industrie est désormais possible en Région des Pays de la Loire avec la mise en place de VTE en région. Les étudiants Bac+2 à Bac+5 inscrits dans une école de commerce, d'ingénieurs ou à l'université en France pourront bénéficier d'une bourse d'immersion pour découvrir sur 1 à 2 journées leurs entreprises ligériennes avant de s'engager au minimum un an en apprentissage/alternance, CDD ou CDI. Le site www.vte-france.fr

permet d'accéder à ce dispositif où plus de 80 100 offres sont recensées. Pour le lancement de cette expérimentation, 20 000€ y seront consacrés.

Parcours TPME, aux bénéficiaires des employeurs et des employés.

Fort de son succès en matière de recrutement, le dispositif « parcours TPME » instauré par la Région des Pays de la Loire est renforcé à hauteur de 4M d'€ lors de cette session. Il permettra de financer 522 parcours supplémentaires. Le but de ce dispositif est d'aider les entreprises ligériennes qui peinent à recruter et ainsi favoriser l'accès à l'emploi des demandeurs. La Région rémunère et paye le coût de la formation dans une TPE-PME qui assure l'enseignement avec un professionnel. Ce plan permet à la fois aux entreprises de trouver des salariés dans des domaines en pénurie et aux demandeurs d'emplois de pouvoir se former dans un milieu actif qui recrute.

Dispositif d'aide à la transition numérique pour les petites entreprises :

A travers le dispositif « Pays de la Loire investissement numérique », la Région des Pays de la Loire votera une enveloppe supplémentaire de 400 000 € venant s'ajouter aux 2 M€ votés en 2019, permettant ainsi d'accompagner 65 entreprises ligériennes de plus d'ici la fin de l'année. Pour rappel, ce dispositif s'adresse aux entreprises de moins de 50 personnes souhaitant acquérir de nouveaux outils numériques créant de la valeur et de la production supplémentaire. Les projets sont financés à hauteur de 50 % du montant HT du coût total, le montant maximum de celle-ci étant de 15 000 € par entreprise.

Un plan inédit au service du Commerce du Futur :

Avec le **plan commerce du futur**, la Région fait le choix d'aider les commerçants à relever le défi des nouveaux usages et des nouveaux modes de consommation en faveur du développement conjoint du commerce physique et de l'e-commerce.

Pur une action de proximité au plus près des besoins des commerçants, elle agit en mobilisant sur le terrain l'expertise et le savoir-faire des acteurs consulaires de la CMAR et de la CCIR. C'est au global un objectif de plus de 600 entreprises que ce plan ambitionne de soutenir via un **accompagnement « individuel », un soutien à l'innovation collective pour favoriser l'émergence de nouveaux produits, services, mode de commercialisation...** Mais aussi avec le lancement d'un Appel à manifestation d'intérêt s'adossant au Pôle de Compétitivité national sur le commerce (PICOM) pour faire émerger des initiatives partenariales innovantes de nature à doper le trafic digital ou physique. La Région y consacre 800 000 euros.

Transition énergétique : la Région s'engage !

Filière forêt-bois : un Plan régional 2019-2024 pour renforcer la dynamique

La filière forêt-bois est un facteur fort de développement durable et occupe une place particulière dans le paysage économique des Pays de la Loire, classés parmi les 1ères régions françaises pour la transformation du matériau bois. La Région des Pays de la Loire renforce aujourd'hui son soutien à cette filière emblématique en adoptant un plan pluriannuel ambitieux qui mobilise près de 13 M€ dont 6 M€ de crédits nouveaux. Ce plan poursuit les actions régionales en faveur de la promotion de la filière, de l'aide à l'investissement pour les entreprises du secteur, et de la structuration de la filière bois énergie. Il s'engage également sur des enjeux complémentaires comme l'aide au reboisement des espaces forestiers, le lancement d'un projet autour du stockage du carbone ou la création d'une antenne du Pôle de compétitivité Xylofutur en Pays de la Loire.

Mieux gérer les déchets pour préserver l'environnement

Le plan régional de prévention et de gestion des déchets et le plan d'actions en faveur de l'économie circulaire élaborés par la Région des Pays de la Loire dans le cadre de sa Feuille de route sur la transition écologique ont pour objectifs la préservation des ressources et la réduction de production des déchets mais aussi l'émergence de nouvelles filières innovantes. Après émission d'avis favorable par l'autorité environnementale et la commission d'enquête publique, ces plans sont soumis à approbation par l'assemblée régionale. Les premières actions marquantes mises en place en 2019 seront poursuivies et amplifiées en 2020 avec, notamment, la structuration d'un observatoire des déchets et un nouvel appel à projets économie circulaire. Pour aller plus loin dans la réduction et le recyclage des plastiques, la Région lance une initiative « zéro déchet plastique » en s'engageant via ses politiques publiques et l'évolution de ses propres pratiques.

Toujours plus d'équité territoriale

4 M€ complémentaires pour le Fonds régional de développement des communes

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec notamment le Fonds régional de développement des communes (FRDC). Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux Communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de plus de 5,8 M€ cumulés pour 2018 et 2019. Depuis leur mise en œuvre, 716 Communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 30 616 862 € soit près de 51 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants. Une autorisation de programme complémentaire de 4 M€ pour le FRDC sera votée pour soutenir une centaine de nouveaux projets locaux cette année.

4

Un soutien régional supplémentaire pour les Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)

Pour répondre à l'évolution des modes d'exercice souhaitée par de nombreux professionnels de santé, la Région des Pays de la Loire soutient financièrement la création sur son territoire de maisons de santé pluriprofessionnelles assises sur de véritables projets de santé bâtis avec les élus et professionnels locaux. Elle est le premier financeur des projets de maisons de santé en Pays de la Loire (environ 30 % du coût de construction des maisons en moyenne). La Région va également plus loin en élargissant son soutien à de nouveaux projets tels que celui de Longué-Jumelles (49), porté par un bailleur social, dans le cadre d'un programme d'habitat collectif situé en centre-bourg, ou celui du quartier des Pyramides à La Roche-sur-Yon (85), seconde maison de santé aidée au sein d'un quartier prioritaire dans le cadre de la politique de la ville. En complément des neuf projets déjà soutenus depuis le début de l'année : Mauges sur Loire (site de Montjean) - 49, Morannes sur Sarthe (site de Daumeray) - 49, Orée d'Anjou (site de Saint Laurent des Autels) - 49, Ernée-53, Cossé le Vivien - 53, Vendée Sèvre Autise (sites de Benet et Maillezais) - 85, Sallertaines - 85, Brétignolles sur Mer - 85 et L'Aiguillon sur Mer - 85, deux nouveaux projets seront finalisés d'ici fin la fin de l'année 2019 : Château Gontier - 53 et Rives de l'Yon - 85.

Culture et sport

Les Pays de la Loire « Terre de jeux Paris 2024 »

Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, la Région des Pays de la Loire s'engage et candidate pour obtenir le label « Terre de jeux 2024 » et valoriser ses atouts pour accueillir bénévoles, publics et sportifs avant, pendant et après les jeux. Ce sera également l'occasion de mettre à profit le nouveau Centre de Ressources, d'Expertise et de Performances Sportives qui ouvrira à la rentrée 2021 pour accueillir les athlètes souhaitant s'entraîner en France avant les épreuves.

Deux nouvelles villes pour la Folle Journée de Nantes en région dès l'édition 2020

Grâce au partenariat original mis en place sur l'initiative du Conseil régional des Pays de la Loire avec la Folle journée de Nantes, la programmation élaborée par René Martin, directeur du Centre de Réalisations et d'Etudes Artistiques et créateur de la manifestation, se déploie dans 11 villes ligériennes (avec l'île d'Yeu en mai), au plus près des territoires et des Ligériens. Chaque année ce sont près de 60 000 Ligériens qui se réunissent autour de 160 concerts dans les villes partenaires, pour (re)découvrir des chefs d'œuvres de la musique classique et contemporaine et partager des moments d'émotion avec de grands artistes. Pour l'édition 2019, les villes de Challans, Cholet, Fontenay-le-Comte, Fontevraud-l'Abbaye, Saumur, La Flèche, La Roche-sur-Yon, Laval, Sablé-sur-Sarthe, Saint-Nazaire et l'île d'Yeu ont accueilli des concerts. Une programmation a également été proposée dans des communes périphériques des villes partenaires, portant ainsi à seize le nombre de communes concernées par cette dernière édition. Face au succès de la manifestation, la Région souhaite l'élargir encore plus, deux nouvelles villes deviendront ainsi partenaires de la Folle Journée de Nantes en région pour l'édition 2020 : Châteaubriant (44) et Les Sables d'Olonne (85).

5

Un nouveau site pour le FRAC des Pays de la Loire.

Parmi ses priorités en matière culturelle, la Région s'est fixée la création d'un nouveau site pour le Fonds régional d'art contemporain (FRAC) des Pays de la Loire à Nantes. Annoncé à la session du Budget supplémentaire de la Région en juin dernier, le nouvel espace situé quai des Antilles, sera dédié à la création, la diffusion et la médiation, et le bâtiment actuel à Carquefou poursuivra une action de diffusion à partir de la collection. Le nouveau site d'expositions d'un peu plus de 400 m² sera inauguré à l'automne 2020. Il fait dès à présent l'objet de travaux. Parallèlement à ce projet d'implantation, le FRAC engage un réaménagement des réserves de la collection situées dans le bâtiment de Carquefou pour disposer de nouveaux espaces de stockage à partir de 2020. 150 000 € seront votés à cette session pour permettre au FRAC l'engagement des travaux à Carquefou et les premiers aménagements du site de Nantes.

Un budget qui maintient le cap des grands équilibres

Avec 5,09 M€ d'inscriptions complémentaires en investissement (autorisations de programme) et 4,84 M€ en fonctionnement (autorisations d'engagements), cette session affiche une épargne brute maintenue à un haut niveau, 261,66 M€ tandis que l'emprunt est en baisse, à - 0,05 M€. Elle s'inscrit donc naturellement dans le maintien des grands équilibres budgétaires, à savoir :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Un haut niveau d'épargne brute (avec un niveau plancher de 250M€)
- Un niveau d'investissement significatif et soutenable
- Une capacité de désendettement n'excédant pas 7 années en fin de mandature
- Le non recours au levier fiscal.

Systématiquement tenus depuis 2016, ces indicateurs sont un gage de pérennité de la solidité financière régionale et de maintien de la capacité à mener des actions ambitieuses. Une approche validée par l'analyse de Standard and Poor's qui a attribué la note AA.

Concrètement, cette trajectoire financière sera donc maintenue en 2020 au service de l'emploi local, de l'équité territoriale et de l'efficacité budgétaire, avec :

- En fonctionnement, le maintien d'une épargne brute élevée et d'une capacité de désendettement inférieure à 7 ans,
- La reconduction d'un objectif de plafonnement des dépenses réelles de fonctionnement (hors plan régional d'investissement dans les compétences),
- En investissement, l'objectif de stabiliser les dépenses autour de 450M€, hors dette et fonds européens sera reconduit. Cette cible permettant de financer les priorités régionales avec ambition et responsabilité,
- En termes de fiscalité, l'engagement de ne pas augmenter la pression fiscale sera également maintenu.

Jeudi 17 et vendredi 18 octobre 2019

Séance plénière du Conseil régional

des Pays de la Loire

Ordre de passage des commissions

Jeudi 17 octobre 2019 – 9h30

Discours de la Présidente

Commission 1 - Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

DÉJEUNER

Commission 2 – Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Commission 8 - Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer (fonds européens dédiés)

Commission 6 – Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

7

DINER

Commission 7 - Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités

Vendredi 18 octobre 2019 – 9h30

Commission 3 - Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

Commission 4 - Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

Commission 5 - Transports, mobilité, infrastructures

DÉJEUNER